Procès-verbal Conseil Municipal

N° 4 du 05 Juin 2026

Présents : TISSEYRE Jacques, FERRIE Manuella, POSTEL-GAOUAR Emilie, BLANCHARD Sylvain, MARTINEZ Jean-Paul

Procurations : TISSEYRE Gilles, SERGENT Anne-Céline

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

Délibérations :

I. **Délibération fixant le règlement du cimetière et les tarifs d'attribution ou de renouvellement d'une concession**
II. **Délibération fixant la délégation des pouvoirs du conseil municipal au maire**
III. **Délibération fixant la dénomination et la numérotation des voies communales**
IV. **Délibération pour le rachat à l'euro symbolique des parcelles A 13 et A 14**
V. **Décision modificative**
VI. **Informations et questions diverses**

Ouverture conseil municipal à 21h06

Désignation secrétaire de séance : Manuella FERRIE

Approbation PV séance du 29/04/2026 : Pas de remarques

Pas de remarque : PV approuvé à l'unanimité

I. Délibération fixant le règlement du cimetière et les tarifs d'attribution ou de renouvellement d'une concession

Présence de Monique TISSEYRE qui a travaillé depuis plusieurs années afin de recueillir tous les éléments pour permettre de mettre en conformité les documents de gestion des emplacements du cimetière et la création d'un colombarium.

Le conseil municipal la remercie de son opiniâtreté et de tout le travail effectué.

Remarques sur les documents présentés :

Règlement cavurne : pas de remarque

Règlement colombarium : pas de remarque

Règlement Caveau municipal : pas de remarque

Règlement jardin du souvenir : pas de remarque

Grille tarifs emplacements : il est noté que les tarifs sont en forte augmentation. Cette augmentation est liée aux travaux réalisés avec prise en charge par la mairie pour plus de 50% des montants le solde sera amorti sur 30 ans au fur et à mesure des attributions des concessions

Vote : contre :0 abstention : 0 pour : 7

La délibération est approuvée

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84169

II. Délibération fixant la délégation des pouvoirs du conseil municipal au maire

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le maire demande de lui déléguer certaines attributions.
En cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le suppléant du maire
Cette délibération est à tout moment révocable
Le maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Remarques : pas de remarque
Vote : contre : 0 abstention : 1 pour : 6

La délibération est approuvée

III. Délibération fixant la dénomination et la numérotation des voies communales

Afin de disposer d'un recensement exhaustif des voies et lieu dits de la commune ainsi que les numéros de rue correspondants à chaque parcelle susceptible d'une connexion au réseau, un relevé a été réalisé pour transmettre ce répertoire aux services compétents.

Remarques : pas de remarques

Merci à TISSEYRE Gilles d'avoir fait ce travail indispensable pour l'arrivée prochaine de la fibre (dimensionnement du réseau)

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour : 7

La délibération est approuvée

IV. Délibération pour le rachat à l'euro symbolique des parcelles A 13 et A 14 rue du Barbut

Suite au risque d'effondrement de la grange située rue du Barbut (une grande partie du toit s'est déjà effondré), le maire propose le rachat des parcelles A13 et A14 à l'Euro symbolique (environ 100m2) afin de réaliser un parking public après mise en sécurité des murs mitoyens.
En parallèle une étude sera réalisée afin de déterminer l'intérêt économique et le besoin de réaliser une ombrière photovoltaïque ces emplacements.

Remarques : pas de remarque

Vote : contre : 0 abstention :0 pour : 7

La délibération est approuvée

V. Décision modificative

Dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.
En section d'investissement il convient notamment de prendre en compte les dépenses et recettes : Reprise de résultat 2025

Vote : contre : 0 abstention :0 pour : 7

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84169

VI. Informations et questions diverses

- **Maitrise d'œuvre aménagement D626**

 Le département propose une prestation d'assistance et de maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement/sécurisation de la traversée du village par la D626.
 Le temps prévu pour réaliser cette prestation est de maximum 25 heures (coût horaire 60€)
 Le maire propose de souscrire à cette prestation qui nous assure d'avoir un projet conforme à la réglementation
 Une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal

 Remarques : pas d'objection
 La décision est approuvée

 Vote contre : abstention : pour : 7

- **Encombrants :**

 Ramassage des encombrants prévue le 15 Juin 2026
 Une information sera faite aux habitants en rappelant, à l'aide du flyer de la Communauté des Communes, les types de déchets qui sont dans la catégorie des encombrants.
 Les encombrants devront être déposés derrière l'église

- **Eclairage Public :**

 Les travaux de raccordement vont démarrer le 15 Juin 2026 pour une durée de 15 jours
 La Société Robert de Pomas réalisera ces travaux
 Un arrêté de circulation sera affiché

 Remarques : pas de remarque

- **Déploiement fibre :**

 Les travaux de raccordement de la fibre démarreront courant Juillet 2026. Fin prévue en Décembre 2026
 La société Axians (Narbonne) réalisera les travaux. Le chef de projet a fait la demande de disposer d'un local afin de pouvoir stocker quelques cartons et du petit matériel (proposition de leur donner accès à la grange prés de la placette Deulovol) et ils déposeront le gros matériel (touret) sur le parking Shelter.

 Un arrêté de circulation sera pris. Il sera précisé qu'une semaine avant la fête du village et quelques jours après les travaux soient suspendus afin de ne pas perturber le déroulement des préparatifs et du démontage

 Remarques : pas de remarque

- **Bibliothèque :**

 Suite à la décision de Chantal de ne plus s'occuper de la bibliothèque, la gestion et l'animation de la Bibliothèque sera assurée par Johanna Adda-Neter habitante de la villa rue de la tuilerie

 Le conseil Municipal remercie chaleureusement Chantal pour tout le temps passé, sa patience et son dévouement dans la tenue de ce lieu premier équipement culturel de proximité qui garantit un accès égal à la culture, a l'éducation et à l'information de tous les citoyens dans notre village.
 Merci à Johanna de reprendre cette activité. Nous lui apporterons tout le soutien nécessaire

- **Cabane la bascule :**

 L'idée de transformer la cabane de l'ancienne bascule en bibliothèque ouverte à tous est lancée .
 Cele demandera le déménagement du matériel existant dans la grange prés de la placette Deulovol après aménagement de celle-ci.
 Il faudra ensuite rafraichir la cabane et l'aménager en rayonnage pour le rangement des livres revues etc..

 Remarques : risque d'accumulation de déchets car proche de la route

 Ce sujet sera proposé aux habitants afin de recueillir leurs avis

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84169

- **Cabane station d'épuration :**

 Le montant des travaux de construction de la cabane « en dur » s'élève à 4800€ dont 2000€ de matériel. Afin de pouvoir récupérer la TVA la mairie achètera le matériel directement au fournisseur ce qui représente une économie d'environ 400€.
 Les travaux pourront être réalisés cet été
 Remarques : pas de remarque
 Le devis sera modifié afin de prendre en compte cette modification

 Vote contre :0 abstention : 0 pour : 7
 La décision est approuvée

- **Exonération de la taxe foncière (part communale uniquement) pour des travaux de rénovation thermique sur l'habitation principale.**

 Ce dispositif a été voté dans certaines mairie sous certaines conditions exonération pour 3 ans maximum avec des travaux d'un montant minimum
 Une demande de mise en place de ce dispositif pat la mairie a été formulée.
 Remarque : ce sujet sera creusé et débattu par le conseil municipal, Il fera l'objet d'une délibération a la rentrée de Septembre

- **Site Intramuros :**

 Nous nous étions engagés à mettre en place un moyen de communication afin de pouvoir tenir informé les habitants
 Nous avons choisi l'application Intramuros qui répond bien à notre besoin.
 Le cout annuel pour l'hébergement le soutien et la maintenance est de 120€ par ans (formation comprise)
 Cette application permet aussi de solutionner la mise en ligne des actes officiels de la mairie (PV des conseil Municipaux, arrêtés, délibérations, etc.
 Il y a aussi une possibilité de publier les informations, événements proposés par les associations, commerces, entreprises, et.)
 Pour les usagers il suffit de télécharger l'application sur son mobile et de saisir la commune pour avoir accès à toutes les informations sans création de compte.

Clocher :

Des travaux sont nécessaires pour empêcher les pigeons d'accéder à l'intérieur du clocher. Un devis est en cours pour pose de grillage en intérieur des lucarnes et autour des cloches avec pose de dispositif anti pigeon sur les margelles.
Les travaux de nettoyage de l'escalier et du clocher seront réalisés une fois que l'intrusion des pigeons ne sera plus possible

Descente d'eau :

Lors de fortes pluies l'eau venant du toit de l'église vient « taper » sur le mur de la maison de Monique et Michel TISSEYRE. Par capillarité /infiltration le mur intérieur de leur cave se dégrade car forte humidité.
Une solution serait de prolonger la descente d'eau par un tuyau le long du mur à ras du sol afin que l'eau se déverse le plus possible vers la Marianne.
La demande est prise en compte et sera réalisée dés que possible

Clôture de la séance 22h20

Mise en ligne le : 25/10/2026 14:53 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Maire
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84169